

**Animation socio-culturelle, Formation, Prévention - Pépinière  
«Point + Entreprises» 3 rue Violet - Approbation du projet d'aménagement -  
Demande de subvention au Fonds Départemental de Développement  
Économique (FDDE)**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis 1985, dans le cadre de sa politique de développement, la Ville de Besançon a aménagé, dans le bâtiment municipal, 3 rue Violet, des locaux d'accueil pour de nouvelles entreprises.

Le dispositif global d'accompagnement des créateurs, animé par le Groupement d'Intérêt Économique «Point + Entreprises» au sein de cette pépinière, s'est montré d'une grande efficacité. 80 entreprises et 189 emplois ont été créés.

La réalisation de certains aménagements est envisagée. Ils permettront d'améliorer l'environnement, les conditions d'accueil des entreprises et l'utilisation des services communs qui leur sont proposés.

Il s'agit de travaux intérieurs, doublages, faux-plafond, peintures, sols, huisseries, électricité-chauffage estimés à 302 000 F TTC.

Cette opération est susceptible de bénéficier du Fonds Départemental de Développement Économique d'une participation financière qui varie de 10 à 20 % du montant des dépenses hors taxes.

Sur avis favorable de la 13<sup>ème</sup> Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le présent projet,
- solliciter la participation du FDDE et l'inscrire au budget dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 908.6.1053.83017 (31000) et en dépenses au chapitre 908.6.232.83017 (31000),
- solliciter du Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention,
- s'engager à financer la part restant à la charge de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.